



*Publié le 09
Janvier 2026*



Le Conseiller 360 sur 242

LA CAPTURE DE NICOLAS MADURO PAR LES FORCES AMERICAINES :

Enjeux, Conséquences et Perspectives Globales

Résumé

En janvier 2026, les États-Unis ont mené une opération militaire spectaculaire au Venezuela, capturant et exfiltrant vers leur territoire le président vénézuélien Nicolás MADURO et son épouse. Présentée par Washington comme une action contre le « narco-terrorisme », cette opération a déclenché une crise internationale profonde. Elle soulève des questions fondamentales sur le droit international, la souveraineté des États, la nature des relations internationales, et la place des États sous-développés dans un système global de plus en plus instable. L'analyse qui suit examine ces dimensions afin d'offrir une vision complète des implications de cet événement historique.

I. Contexte et déroulement de l'opération

Le 3 janvier 2026, une force spéciale américaine (Delta-Force) a pénétré le territoire vénézuélien, mené des frappes sur Caracas et capturé Nicolás MADURO, l'accusant de narcotrafic et de crimes contre les intérêts des États-Unis. MADURO et sa femme ont été transportés à New York pour y être jugés. Washington a qualifié l'opération de « mission judiciaire soutenue par les forces armées », tout en affirmant qu'elle visait à neutraliser une menace criminelle majeure et à faciliter une transition politique « sûre et appropriée » au Venezuela.

Cette opération constitue un tournant sans précédent dans les relations internationales du XXI^e siècle, en raison de sa nature. La capture d'un chef d'État en exercice sur le territoire d'un État souverain et, de ses implications durables pour la gouvernance mondiale et le droit international.

II. Droit international et violation du principe de souveraineté

Selon le droit international coutumier et la Charte des Nations Unies, l'usage de la force par un État contre un autre n'est autorisé qu'en cas de légitime défense ou suite à un mandat du Conseil de sécurité. L'intervention américaine :

- S'est déroulée sans autorisation du Conseil de sécurité ;
- Constitue une violation de l'article 2(4) de la Charte, qui interdit le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État.

Les critiques formulées par le Bureau des droits de l'homme de l'ONU soulignent que cette action « sape le principe fondamental du droit international et établit un précédent dangereux pouvant encourager des interventions unilatérales similaires ».

Malgré ces critiques, certains États alliés des États-Unis ont minimisé l'illégalité apparente, en citant la gravité des allégations portées contre MADURO. Mais même parmi ces alliés, la réaction reste mitigée, car beaucoup reconnaissent que le renversement d'un chef d'État par la force enfreint les normes internationales établies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

III. Réactions internationales et polarisation géopolitique

A. Amérique latine :

La plupart des pays latino-américains ont condamné l'intervention américaine comme une atteinte à la souveraineté nationale et un précédent dangereux pour toute la région. Le président brésilien a qualifié l'opération de « ligne rouge franchie » et de menace à la paix régionale, tandis que le président colombien a exprimé des inquiétudes sur une augmentation possible des flux migratoires et de l'instabilité sécuritaire aux frontières.

B. Reste du Monde :

La Russie, la Chine, l'Iran et plusieurs États africains ont fermement identifié l'opération comme une violation du droit international et exigé la libération de MADURO. La critique a été particulièrement vive dans les « Pays du Sud », où l'intervention est perçue comme une continuation des pratiques néocoloniales visant à extraire des ressources stratégiques.

Certaines nations africaines, telles que l'Afrique du Sud, ont appelé le Conseil de sécurité à condamner l'action des États-Unis comme une violation manifeste du droit international, renforçant l'idée que l'unilatéralisme met en péril l'ordre mondial multilatéral.

IV. Impacts régionaux en Amérique latine

A. Sécurité et stabilité :

L'intervention américaine a accru les inquiétudes en Amérique latine concernant la sécurité régionale et la souveraineté nationale. Des pays frontaliers, comme la Colombie, ont renforcé leur présence militaire, craignant des flux migratoires et des répercussions sécuritaires directes.

B. Relations inter-étatiques et régionalisme :

Les gouvernements d'Amérique latine ont montré une large palette de réactions : de fortes condamnations à un soutien limité, principalement chez des

régimes plus alignés idéologiquement avec Washington. Cette polarisation risque de fragmenter davantage la coopération régionale, notamment dans les blocs politiques et économiques comme CELAC ou la Communauté des États latino-américains et caribéens.

V. Enjeux pour l'Afrique et le Monde en Développement

A. Souveraineté et dépendance aux puissances extérieures :

L'épisode vénézuélien met en lumière l'importance pour les pays africains de renforcer leur capacité de défense et leur autonomie stratégique. Il illustre aussi les risques liés à des partenariats de sécurité asymétriques avec des puissances externes qui peuvent agir unilatéralement selon leurs propres intérêts, parfois contraires au respect de la souveraineté nationale.

En Afrique, plusieurs voix ont exprimé l'aliénation institutionnelle que représente une telle intervention, en s'appuyant sur des expériences historiques de domination externe. Cela alimente une demande pour une diplomatie plus autonome et une coopération Sud-Sud plus équilibrée.

B. Nouvelle architecture mondiale

Les interventions unilatérales érodent la crédibilité des institutions multilatérales telles que l'ONU et encouragent un ordre mondial multipolaire, où certaines puissances peuvent imposer leur volonté sans mandat international. Cela pourrait pousser les pays du Sud, y compris ceux d'Afrique, à renforcer leurs alliances régionales et leurs institutions de gouvernance et de sécurité indépendantes.

VI. Conséquences humanitaires et économiques

L'intervention a déclenché de graves effets économiques internes au Venezuela, notamment une crise économique accélérée par le blocus et le contrôle accru des exportations de pétrole par les États-Unis, risquant une prolongation de la pénurie de devises et une détérioration des services publics essentiels.

Sur le plan humanitaire, les tensions risquent d'aggraver des flux migratoires déjà massifs vers les pays voisins — un phénomène qui pourrait déstabiliser davantage la région et exercer une pression sur les communautés d'accueil.

VII. Perspectives et recommandations pour un équilibre mondial

7.1. Renforcement du multilatéralisme

Les États doivent renouveler leur engagement envers les institutions internationales et les normes qui régissent l'usage de la force, afin de prévenir les opérations unilatérales qui sapent la paix mondiale. Les États africains, latino-américains et asiatiques doivent continuer à défendre le cadre de la Charte des Nations Unies comme fondement incontournable.

7.2. Souveraineté et autonomie stratégique

Les pays en développement, notamment en Afrique et en Amérique latine, doivent investir dans leurs capacités de défense, de sécurité et de diplomatie stratégique afin de réduire les risques liés à une dépendance excessive envers des alliances asymétriques.

7.3. Dialogue et résolution pacifique

Il est essentiel de promouvoir la diplomatie comme première voie pour résoudre les crises politiques internes, en privilégiant des processus locaux inclusifs plutôt que des interventions externes.

4. Renforcement des institutions régionales

Les organisations régionales doivent être consolidées pour jouer un rôle plus décisif dans la gestion des conflits internes, la prévention des crises et le maintien de la paix dans leurs zones respectives.

VIII. Impacts internes sur les États-Unis : Politique, institutions et démocratie

L'opération militaire américaine du 3 janvier 2026, qui a abouti à l'arrestation et à l'exfiltration du président vénézuélien Nicolás MADURO vers le territoire des États-Unis, a des retombées profondes non seulement sur le plan international, mais aussi sur la politique intérieure des États-Unis, ses institutions démocratiques et son système de contrôle des pouvoirs.

8.1. Un exécutif puissamment affirmé, au détriment du législatif

Aux États-Unis, la Constitution accorde au Congrès le pouvoir exclusif de déclarer la guerre et de lever des armées (article I, § 8). Cependant, depuis la Seconde Guerre mondiale, les présidents américains ont souvent utilisé des résolutions historiques, des pouvoirs exécutifs élargis ou des interprétations élargies de la sécurité nationale pour engager des opérations militaires sans déclaration formelle de guerre du Congrès.

L'opération contre MADURO accentue cette tendance :

- *L'administration TRUMP a justifié l'intervention sans autorisation explicite du Congrès, arguant que ce dernier avait perdu sa légitimité après les élections de 2024. Une justification qui heurte directement la doctrine constitutionnelle américaine et les normes de séparation des pouvoirs ;*
- *En conséquence, l'exécutif s'affirme comme acteur décisionnel prééminent dans les affaires militaires et de sécurité, ce qui soulève de sérieuses questions sur l'équilibre des pouvoirs.*

Conséquence institutionnelle majeure : le Congrès est réduit à un rôle consultatif ou symbolique dans les décisions impliquant l'usage de la force militaire. Ce glissement de pouvoir souligne une centralisation accrue de l'autorité exécutive au détriment du législatif, affaiblissant ainsi un des fondements normatifs de la démocratie américaine.

8.2. Silence ou complicité du Congrès républicain : inertie du contre-pouvoir

L'un des aspects les plus puissants de cette crise est l'absence de réaction structurée du Congrès, en particulier parmi les élus républicains qui dominent ses deux chambres :

- *Malgré une intervention militaire d'une envergure exceptionnelle, peu de voix républicaines ont publiquement critiqué l'administration TRUMP ou exigé une enquête formelle sur la légalité constitutionnelle de l'opération.*
- *Cette mutation de la posture du Congrès — de contre-pouvoir à complice silencieux — fragmente davantage le système de freins et contrepoids (checks and balances) inscrit dans la Constitution.*

Cette complicité — réelle ou par inertie — suggère que des majorités parlementaires alignées idéologiquement sur l'exécutif peuvent, dans certains cas, délaisser leur rôle de surveillance démocratique, compromettant ainsi le principe fondamental selon lequel aucun Président ne doit gouverner sans responsabilité effective envers le législatif.

8.3. Silence de la Cour suprême : limites du contrôle judiciaire

La Cour suprême des États-Unis, la plus haute juridiction du pays, a également été notablement silencieuse ou passive face à ces développements :

- *Aucun recours constitutionnel majeur n'a encore été initié (au moins à ce stade) pour contester la légalité interne de l'opération sur la base de violations de la Constitution ou du War Powers Act (loi de 1973 destinée à limiter l'usage de la force militaire sans le consentement du Congrès).*

- L'absence d'une **contestation judiciaire forte** indique peut-être une institution judiciaire qui s'abstient d'entrer dans le champ politique, ou bien une Cour qui considère que les affaires étrangères relèvent du domaine exclusif de l'exécutif.

Quelle qu'en soit la raison, ce silence montre que les mécanismes institutionnels traditionnels de régulation interne sont aujourd'hui moins actifs face aux décisions controversées de l'exécutif, ce qui souligne un affaiblissement du rôle de surveillance judiciaire dans les grandes orientations de politique étrangère.

8.4. Risque d'érosion démocratique et de dérive autoritaire

Les commentateurs en science politique et constitutionnalistes tirent plusieurs leçons de cet épisode :

- La **démocratie américaine repose sur l'équilibre des pouvoirs** ; lorsqu'un seul acteur (le Président, soutenu par une majorité parlementaire) concentre les décisions essentielles (notamment militaires), les risques d'**autoritarisme présidentiel** augmentent.
- L'**érosion des normes constitutionnelles**, même sous prétexte de sécurité ou d'urgence, peut légitimer des actions futures qui s'écartent davantage des procédures démocratiques établies.
- L'absence de réaction institutionnelle forte peut être interprétée par des présidents ultérieurs comme une **forme de licence implicite** pour contourner les règles établies.

Ainsi, ce qui est en jeu n'est pas seulement une opération unique : c'est l'**intégrité des mécanismes démocratiques américains et la résilience institutionnelle face aux pressions politiques extrêmes**.

8.5. Le rôle des partis politiques : Républicains et Démocrates

La crise a mis en évidence les **faiblesses des partis politiques comme gardiens des normes constitutionnelles** :

Républicains

- Une partie significative de la classe politique républicaine s'est montrée **silencieuse ou favorable à l'opération**, reflétant un soutien idéologique à la politique agressive de l'exécutif.
- Ce soutien, qu'il soit basé sur le patriotisme, l'anti-chavisme, ou une alliance politique stratégique, a produit une **fracture dans la perception du rôle constitutionnel du Congrès**.

Démocrates

- *Les démocrates, en tant qu'opposition, ont dénoncé l'illégalité de l'opération et demandé des explications, mais leur influence demeure limitée car ils ne contrôlent pas les majorités.*
- *Leur incapacité à impulser un mécanisme de responsabilité institutionnel illustre une faiblesse de l'opposition à exercer une fonction traditionnelle de contre-poids.*

Ce contexte montre que dans une démocratie, un exécutif fort peut subvertir les mécanismes normatifs si le système de contre-pouvoirs est affaibli — soit par complicité, soit par fragmentation, soit par absence d'une opposition structurée.

8.6. Conséquences sur l'image et la crédibilité des États-Unis

Sur le plan international, l'opération a produit un double effet paradoxal :

- *Affirmation de la puissance militaire américaine, vue comme très capable, rapide et technologiquement supérieure.*
- *Affaiblissement de la crédibilité morale et normative des États-Unis, notamment auprès des pays du Sud, des nations non alignées, et des partisans d'un ordre international basé sur le droit plutôt que sur la force.*

Pour de nombreux pays africains et latino-américains, cette action a renforcé une perception selon laquelle les États-Unis défendent leurs intérêts propres, au détriment des normes internationales qu'ils prônent quand cela les arrange.

8.7. Enjeux pour l'avenir de la démocratie américaine

La situation pose la question suivante : La démocratie américaine est-elle menacée par une concentration de pouvoir dans l'exécutif et une réduction de l'efficacité des contre-pouvoirs ?

Les éléments de réponse sont multiples :

- *Oui, si l'on considère que des mécanismes essentiels — Européen de contrôle parlementaire, rôle de la Cour suprême comme arbitre constitutionnel — sont aujourd'hui hors-jeu ou inefficaces face à des décisions controversées ;*
- *Oui, si des majorités parlementaires définissent leur rôle comme aligné sur l'exécutif plutôt que comme surveillant de ses excès ;*
- *Non, si l'on reconnaît que le système américain contient encore des ressources institutionnelles (revendications publiques, médias indépendants, société civile, élections libres) capables, à terme, de rééquilibrer les pouvoirs.*

Cela signifie que le danger n'est pas tant la disparition de la démocratie américaine, mais plutôt une érosion progressive de ses normes et contre-pouvoirs, sans corrections institutionnelles rapides.

Conclusion — Extensions possibles

L'intervention américaine au Venezuela a non seulement mis en évidence des violations du droit international et des tensions géopolitiques majeures, mais elle

L'article académique final doit donc être perçu non seulement comme une analyse géopolitique, mais aussi comme une réflexion normative sur l'état et la trajectoire des démocraties modernes face aux pressions internes et externes.

Conclusion

L'intervention américaine au Venezuela en 2026 marque un moment charnière dans l'histoire des relations internationales modernes. Elle remet en question la légitimité du multilatéralisme, expose les fragilités du droit international et souligne les défis auxquels sont confrontés les pays sous-développés dans un système mondial dominé par les grandes puissances. Relever ces défis requiert un engagement collectif vers des normes partagées de souveraineté, d'autodétermination et de coopération équitable, en faveur d'un ordre mondial plus stable, pacifique et juste pour tous.

En sus de cela, cette intervention a aussi révélé des fragilités institutionnelles profondes au cœur de la démocratie américaine.

Les implications vont bien au-delà d'un simple épisode diplomatique :

- *Elles questionnent la nature du pouvoir exécutif;*
- *Le rôle réel du Congrès comme contrôle démocratique et ;*
- *La résilience des institutions judiciaires face à des crises qui impliquent l'usage de la force.*

Cyr Euloge MOUTOU

Conseiller – 360 sur 242